



## Relevé compteur d'eau faux - importante régularisation

Par **serge\_gem**, le **16/05/2013** à **16:25**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en janvier 2013 qui était loué jusqu'en décembre 2012. Lors de la relève des compteurs d'eau en octobre 2012 les locataires ont indiqué 229m<sup>3</sup> d'eau froide et 233m<sup>3</sup> d'eau chaude. Or à leur sortie en décembre 2012 les relevés indiquaient 440m<sup>3</sup> d'eau froide et 448m<sup>3</sup> d'eau chaude. Une telle consommation est quasi impossible en 2 mois, je pense donc que les relevés fournis en octobre étaient faux (d'ailleurs la société chargée de la relève mentionne que "des locataires ont fourni des relevés faux ou incohérents").

Le syndic ne veut pas changer les index et dit que c'est au nouveau propriétaire de payer les régularisations (dans mon cas cela s'élève à 3000 euros).

Pouvez-vous me dire s'il existe des recours ? Puis-je me retourner contre les locataires ?

Merci pour votre aide.